COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 23 octobre 2025 à 19 h au siège social du Comité de gestion, 500, boulevard Crémazie Est, à Montréal

Sont présents :	Mme	Marie-Claude Brunet
	M.	Yazid Djenadi
	M.	Luis R. Galvez
	M.	Georges Lemieux
	M.	Joe Ortona
	M.	Yu Cai Tian
	Mme	Marilyne Boyer (substitut)
	Mme	Paula Kilian (substitut)
	M.	Jean-Claude Lavigne (substitut)
	M.	Romain Nanta (substitut)
	M.	Rémi Vuong (substitut)
Par vidéoconférence :	M.	Frank di Bello, président

Assistent à la séance :

Mme	Sylvie Chagnon, directrice générale
M.	Richard Bellerose, Directeur, Service de la comptabilité et trésorerie
M.	Vladimir Elez, Directeur, Stratégie et performance organisationnelle
M.	Pablo Martinez, Directeur, Service de la taxe scolaire
M.	Jean-Marc Roussel, Coordonnateur – Comptabilité et trésorerie

Mme Mélanie Rondeau, directrice principale et M. Olivier Legault, directeur principal TI de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., vérificateurs externes (auditeur indépendant) du Comité de gestion, présentent les états financiers au point 3.

1. ORDRE DU JOUR

M. Galvez propose d'ajouter le projet de Loi 94 à l'ordre du jour.

Mme Chagnon dépose pour approbation le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2025.

Sur la proposition de M. Yu Cai Tian, l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi des procès-verbaux de la séance du 18 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2025 du Comité de gestion
3. États financiers audités du Comité de gestion au 30 juin 2025 – approbation
4. Documents et rapports d'information
5. Vente d'immeubles – approbation de l'état des taxes scolaires échues au 30 juin 2024 et des soldes dus par les propriétaires des immeubles visés – ordre de vente
6. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de la taxe scolaire du 20 janvier 2026 – nomination des représentants du Comité de gestion
7. Budget 2025-2026 – modifications
8. Projet de Loi 94
9. Période de questions, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
10. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2025 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Joe Ortona, les procès-verbaux de la séance du 18 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2025 sont approuvés tels que présentés.

3. ÉTATS FINANCIERS DU COMITÉ DE GESTION AU 30 JUIN 2025 – APPROBATION

Documents déposés :

- Rapport du 10 octobre 2025 du directeur – Service de la comptabilité et trésorerie
- États financiers au 30 juin 2025
- Rapport financier exercice financier 2024-2025
- Rapport financier annuel prescrit par le MEQ pour l'exercice financier 2024-2025 **(tiré à part disponible pour consultation au Secrétariat général)**
- Rapport aux responsables de la gouvernance – Communication des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

ATTENDU QUE le directeur – Service de la comptabilité et trésorerie a déposé les états financiers du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal au 30 juin 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les états financiers du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'approuver les états financiers du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal au 30 juin 2025;

2° de transmettre les documents requis au ministère de l'Éducation, aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires de l'île de Montréal.

4. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

a) État de la taxe scolaire, intérêts et frais à recevoir au 30 septembre 2025

b) Résultats financiers pour la période du 1er juillet 2025 au 30 septembre 2025

c) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 30 septembre 2025

d) Rapport des autorisations accordées par le directeur – Service de la comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme

e) Système d'achats coopératif – *Rapport annuel 2024-2025*

f) Gestion de trésorerie – résultats de l'exercice 2024-2025

g) Plan stratégique 2024-2027 – suivi trimestriel

h) PL23 – mise à jour

i) Code d'éthique et de déontologie des membres du Comité de gestion – Règlement n° 10 – reddition de comptes 2024-2025 de la responsable de l'éthique et de la déontologie – modifications

5. VENTE D'IMMEUBLES – APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AU 30 JUIN 2024 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VISÉS – ORDRE DE VENTE

Documents déposés : - Rapport du 23 octobre 2025 du directeur – Taxe scolaire et documents annexés

ATTENDU QUE l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit une prescription de trois ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que la directrice générale du Comité de gestion, avant le début du mois de novembre, fait préparer l'état des taxes scolaires échues;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la vente à l'enchère pour défaut de paiement de la taxe scolaire des immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici leur vente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° d'approuver la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire jointe en annexe 2 au rapport déposé;

2° de mandater la directrice générale pour procéder à la vente à l'enchère des immeubles apparaissant à la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de la taxe scolaire sous réserve de ceux pour lesquels les paiements seront reçus d'ici la date de la vente.

6. VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE DU 20 JANVIER 2026 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE GESTION

Document déposé : - Rapport du 14 octobre 2025 de la secrétaire générale et directrice du Service juridique par intérim

ATTENDU QUE des immeubles grevés de la taxe scolaire imposée par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal seront mis en vente à l'enchère le 20 janvier 2026 pour défaut de paiement de la taxe scolaire;

ATTENDU QU'en vertu des articles 342 et 434.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de gestion peut enchérir et acquérir des immeubles par l'entremise de son président ou d'une autre personne autorisée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YAZID DJENADI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1° de nommer Mme Sylvie Chagnon pour enchérir et acquérir des immeubles, pour et au nom du Comité de gestion, lors de la vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire du 20 janvier 2026 et de l'autoriser à signer tout document et à agir avec les mêmes droits et les mêmes pouvoirs habituellement conférés au président du Comité de gestion par l'article 342 de la *Loi sur l'instruction publique*;

2° en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Mme Sylvie Chagnon, de nommer M. Pablo Martinez et M. Vladimir Elez, selon leur disponibilité, avec les mêmes droits et pouvoirs que ceux attribués à Mme Sylvie Chagnon.

7. BUDGET 2025-2026 – MODIFICATIONS

Documents déposés : - Rapport du 10 octobre 2025 du directeur – Service de la comptabilité et trésorerie et document annexé

ATTENDU QUE le budget 2025-2026 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal a été adopté le 18 septembre 2025;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a transmis, par l'entremise de la plateforme TRAFICS, de nouvelles données ayant une incidence sur le budget adopté;

ATTENDU QUE les ajustements requis ont été apportés et que le budget 2025-2026 demeure équilibré malgré ces modifications;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le budget 2025-2026 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal soit modifié comme suit :

Revenus totalisant 777 231 210 $:

1. Augmentation de la subvention d'investissement et l'amortissement de la subvention reportée de 67 896 $;

2. Diminution de la subvention de fonctionnement de l'exercice précédent de 297 200 $;

3. Augmentation des revenus de la taxe scolaire – Confirmations aux notaires de 129 304 $.

Dépenses totalisant 777 231 210 $:

4. Diminution des dépenses de l'administration reliées aux amortissements de 100 000 $.

QUE le budget 2025-2026 ainsi modifié soit entériné par le Comité de gestion et transmis au ministre de l'Éducation.

8. PROJET DE LOI 94

Après délibération, les membres conviennent unanimement de procéder à la mise en œuvre de la décision arrêtée, conformément aux orientations discutées.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme Marie-Claude Brunet, la présente séance est levée à 20 h 33.